

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE NORD VAUDOIS

Chamblon - Cheseaux-Noréaz - Ependes,
Method – Pomy – Suchy – Suscévaz - Treycovagnes
Yverdon-les-Bains

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

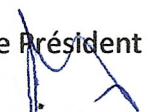
Séance du 25 septembre 2024

En vertu des dispositions de l'art. 113 de la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques, le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des électrices et électeurs des Communes concernées, que celui-ci a :

- 1) Accepté à l'unanimité le préavis 04-2024, se rapportant au budget 2025, présenté par l'extrait du Compte 611.**
- 2) Accepté à l'unanimité le préavis 05-2024 sur le règlement des indemnités du CODIR et du Conseil intercommunal.**
- 3) Elu à l'unanimité comme membre du CODIR : Mme Natasa Djokic, pour la Commune de Treycovagnes**

Les électrices et électeurs peuvent obtenir les préavis ainsi que les textes de ces décisions sur le site Internet de Police Nord vaudois.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois :

Le Président

Pascal Wüthrich



La Secrétaire

Malou Miéville